

HONORAIRES INDICATIFS DE MAITRE RAMEL ET DE MAITRE ROUSSEL
POUR L'ANNEE 2016

PRESTATIONS PAR JURIDICTION A PARTIR DE : **HT** **TTC (20 %)**

I- PROCEDURE CIVILE EN PREMIERE INSTANCE

Procédure devant le Juge aux Affaires Familiales :

Procédure de divorce.....	2000 EUR	2400 EUR
Divorce par consentement mutuel	1500 EUR	1800 EUR
Procédure après divorce.....	1000 EUR	1200 EUR
Procédure enfant naturel	1000 EUR	1200 EUR

Procédure devant le Tribunal d'Instance :

Procédure au fond et devant le Juge de proximité	800 EUR	960 EUR
Procédure de référé	700 EUR	840 EUR
Assistance lors d'une audience de conciliation	300 EUR	360 EUR

Procédure devant le Tribunal de Grande Instance :

Instance au fond hors procédure droit immobilier	2000 EUR	2400 EUR
Instance au fond procédure droit immobilier (servitude, construction, copropriété)	3000 EUR	3600 EUR
Procédure de référé	1000 EUR	1200 EUR
Postulation devant le Tribunal de Grande Instance	600 EUR	720 EUR

Procédure devant le Tribunal de Commerce :

Instance au fond	1500 EUR	1800 EUR
Procédure de référé	800 EUR	960 EUR

II- PROCEDURE CIVILE DEVANT LA COUR D'APPEL

Les honoraires s'entendent non compris le timbre fiscal de 225 EUR à la charge de chaque partie à la procédure d'appel.

Procédure devant la Cour d'Appel :

Affaires plaidées en première instance 1500 EUR 1800 EUR

Affaires non plaidées en première instance 2000 EUR 2400 EUR

Recours devant le Premier Président de la Cour d'Appel 800 EUR 960 EUR

Postulation devant la Cour d'Appel :

En qualité d'appelant 800 EUR 960 EUR

En qualité d'intimé..... 600 EUR 720 EUR